



...le projet de loi de finances (PLF) pour 2021

AVIS SUR LES CRÉDITS DE LA MISSION « SÉCURITÉS »

Réunie le mercredi 25 novembre 2020 sous la présidence de François-Noël Buffet (Les Républicains – Rhône), la commission des lois du Sénat a examiné, sur le rapport d'**Henri Leroy** (Les Républicains – Alpes-Maritimes) les **crédits de la mission Sécurité**, hors programme 161 « Sécurité civile »¹, inscrits au projet de loi de finances pour 2021. À cette occasion, elle a entendu **Gérald Darmanin**, ministre de l'intérieur².

Dans un contexte sécuritaire dégradé, le budget alloué aux forces de sécurité intérieure constitue un enjeu majeur, car il détermine, pour partie, la capacité de notre pays à répondre aux menaces auxquelles il est confronté.

Depuis plusieurs exercices, le Sénat dénonce la stratégie choisie par le Gouvernement, qui a consisté à mettre l'accent sur le renforcement des effectifs, au détriment de l'amélioration de l'équipement et des conditions de travail de policiers et gendarmes. Il a, en conséquence, rejeté à plusieurs reprises les crédits de la mission *Sécurité*, estimant qu'ils n'étaient pas de nature à garantir la capacité opérationnelle de nos forces.

Force est de constater que le projet de loi de finances pour 2021 fait, à cet égard, figure d'exception. Dopées par le plan de relance, les dépenses de fonctionnement et d'investissement devraient en effet bénéficier d'une hausse conséquente, traduisant, sur le plan budgétaire, les engagements pris par le ministre de l'intérieur, **Gérald Darmanin**, à la mi-octobre pour revaloriser le quotidien des policiers.

1. LE BUDGET DES FORCES DE SÉCURITÉ INTÉRIEURE : DES CRÉDITS DOPÉS PAR LE PLAN DE RELANCE

A. HORS PLAN DE RELANCE, UNE ÉVOLUTION DE LA MISSION SÉCURITÉS EN-DEÇÀ DES ATTENTES

Le projet de loi de finances pour 2021³ se caractérise par un **ralentissement du rythme d'augmentation des crédits** alloués à la mission *Sécurité*. Hors programme 161 « Sécurité civile », les crédits de paiement de la mission passent de 19,97 milliards d'euros en 2020 à 20,21 milliards d'euros en 2021, soit une **augmentation de 1,2 %, contre 1,9 % entre 2019 et 2020.**

Le programme 176 « Police nationale » est celui qui continue de connaître l'évolution la plus marquée. Ses crédits s'élèvent à **11,23 milliards d'euros en autorisations d'engagement (AE)** et à **11,16 milliards d'euros en crédits de paiement (CP)**, soit des hausses respectives, à **périmètre constant, de 1,5 % et 1,8 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2020.**

Le **programme 152 « Gendarmerie nationale »** connaît une stagnation de ses crédits, qui s'élèvent à **9,58 milliards d'euros en AE et 9,01 milliards d'euros en CP.** À périmètre constant, les crédits du programme **baissent de 1,9 % en AE et augmentent très légèrement de 0,6 % en CP.**

¹ Les crédits du programme 161 « Sécurité civile » font l'objet d'un avis distinct présenté par Mme Françoise Dumont.

² Le compte rendu de cette réunion est consultable à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/lois.html>

³ Les montants présentés sont ceux résultant de l'adoption du PLF par l'Assemblée nationale en première lecture.

Évolution des crédits de paiement des programmes 176 et 152 depuis 2016

	Moyenne annuelle entre 2016 et 2020	PLF 2021
Police nationale	+ 3,15 %	+ 1,8 %
Gendarmerie nationale	+ 2,30 %	+ 0,6 %

Source : commission des lois du Sénat.

Enfin, le **programme 207 « Sécurité et éducation routières »** connaît la plus forte baisse, de 3,3 % en crédits de paiement par rapport à la loi de finances pour 2021.

B. UN ABONDEMENT EXCEPTIONNEL, MAIS PEU LISIBLE

L'analyse des crédits de la mission « *Sécurités* » ne reflète en réalité qu'imparfaitement l'évolution du budget alloué aux forces de sécurité intérieure en 2021, puisque police et gendarmerie devraient bénéficier d'un **abondement conséquent au titre du plan de relance** annoncé par le Gouvernement.

Selon les informations communiquées au rapporteur dans le cadre de ses travaux préparatoires, les **crédits complémentaires attendus devraient s'élever, a minima, en crédits de paiement, à 118 millions d'euros pour la police nationale et à 161 millions d'euros pour la gendarmerie nationale**. Augmentés de ces crédits, les moyens des forces de sécurité intérieure devraient donc connaître une **augmentation plus importante par rapport à l'exercice précédent, de 2,9 % pour la police nationale et de 2,4 % pour la gendarmerie nationale (en crédits de paiement)**.

S'il se félicite de cette évolution, le rapporteur **regrette cependant l'absence de présentation consolidée des données budgétaires**, qui nuit indéniablement à la lisibilité et à la sincérité de l'information communiquée au Parlement.

2. UNE PRIORITÉ MAINTENUE SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Les crédits de masse salariale (crédits de titre 2) augmentent en 2021 de 2,02 % pour la police nationale et de 0,70 % dans la gendarmerie nationale.

A. LA POURSUITE DU PLAN QUINQUENNAL DE RENFORCEMENT DES EFFECTIFS

1. Un schéma d'emplois ambitieux, en particulier dans la police nationale

La mise en œuvre du **plan de recrutement de 10 000 policiers et gendarmes** sur le quinquennat se poursuit en 2021. Les schémas d'emplois des programmes 176 et 152 prévoient ainsi la **création nette de 1 145 emplois dans la police nationale et de 335 emplois dans la gendarmerie nationale**.

Comme les années précédentes, ces emplois supplémentaires devraient **principalement venir renforcer les effectifs de sécurité publique**. Un effort particulier devrait également être fait sur les **effectifs de la police aux frontières**, notamment pour répondre aux enjeux de lutte contre l'immigration irrégulière et pour faire face aux conséquences de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Enfin, des créations de postes sont également envisagées pour accompagner la **montée en puissance des services de renseignement**.

2. Des doutes persistants sur la soutenabilité de la politique de recrutements massifs

Le rapporteur a, dans le cadre de ses précédents rapports, déjà eu l'occasion d'émettre des **doutes quant à la soutenabilité de la politique de renforcement massif des effectifs engagée par le Gouvernement.**

Dans les faits, les recrutements nécessaires pour atteindre les schémas d'emplois ont placé les **dispositifs de formation sous forte tension**, nécessitant, en 2017 et 2018, des aménagements de la durée de formation initiale des gardiens de la paix et des sous-officiers de la gendarmerie. Le **rapporteur s'inquiète également du risque d'épuisement des viviers et d'abaissement du niveau de sélection des nouvelles recrues qui pourrait en résulter.**

Au-delà de ces difficultés de recrutement et de formation, rien n'indique que la politique de recrutement décidée par le Gouvernement ait eu un impact réel sur la capacité opérationnelle des forces.

À cet égard, il peut être observé que le plan quinquennal de renforcement des effectifs **n'a toujours pas permis d'enrayer la dégradation du taux d'engagement des effectifs sur le terrain¹ observée depuis plusieurs années.** Cet indicateur, qui s'élevait à 39,3 % en 2011, a ainsi chuté à 36,4 % en 2019 dans la police nationale ; il est passé, sur la même période, de 68,8 % à 59,3 % dans la gendarmerie nationale.

3. La nécessité d'engager sans attendre d'importantes réformes structurelles, rappelée dans le nouveau Livre blanc de la sécurité intérieure

Quoi qu'il en soit, le défi capacitaire ne pourra, de l'avis du rapporteur, être résolu par le seul biais du recrutement ; il nécessite, avant toute chose, un **approfondissement des réformes structurelles, seules de nature à faciliter les mutualisations et à dégager de réelles marges de manœuvre opérationnelles.**

Le **Livre blanc de la sécurité intérieure** publié le 16 novembre 2020 formule, à cet égard, des propositions intéressantes, qui, pour une partie d'entre elles, **reprennent des recommandations soutenues par le Sénat depuis plusieurs années.**

Il en est notamment ainsi de la **rationalisation de l'organisation et des modalités de gouvernance de la police nationale**, dont la commission d'enquête sénatoriale sur l'état des forces de sécurité intérieure² dénonçait, en 2018, le fonctionnement « en tuyaux d'orgue ».

Pour sa part, le rapporteur se prononce **en faveur d'une réforme profonde de la police nationale, qui consisterait à généraliser, à l'ensemble du territoire national, le modèle des directions territoriales de la sécurité** expérimenté depuis quelques mois dans certaines collectivités d'outre-mer. Dans la même ligne, la **rationalisation, au sein de la police nationale, des unités de sécurité publique** est également une piste qui, de l'avis du rapporteur, mériterait d'être étudiée afin de limiter la dilution des effectifs.

L'allègement des tâches de procédure pénale continue, par ailleurs, de figurer, à juste titre, parmi les principales priorités pour renforcer la présence policière sur le terrain. Au-delà des réformes législatives déjà conduites, d'importantes attentes sont placées sur le nouveau logiciel de rédaction des procédures de la police nationale, SCRIBE, dont il est essentiel que le déploiement, annoncé pour la fin de l'année 2021, puisse intervenir le plus rapidement possible.

Enfin, il peut être pris acte du souhait du ministère de l'intérieur de poursuivre la **réduction des missions périphériques**, aujourd'hui considérées par les personnels comme des « tâches indues » les éloignant de leur cœur de métier.

¹ Le taux d'engagement des effectifs sur le terrain est un indicateur de performance commun aux programmes 176 « Police nationale » et 152 « Gendarmerie nationale ». Il mesure le nombre d'heures consacrées par les agents hors des locaux à l'effectif réellement disponible.

² Rapport n° 612 (2017-2018) de M. François Grosdidier, fait au nom de la commission d'enquête relative à l'état des forces de sécurité intérieure, déposé le 27 juin 2018. Ce rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.senat.fr/rap/r17-612-1/r17-612-1.html>.

Si le constat est partagé, **il importe que cette volonté, maintes fois réaffirmée au niveau politique, se traduise enfin dans la pratique.** Force est en effet de constater que les engagements pris en début de quinquennat dans le cadre du déploiement de la police de sécurité du quotidien n'ont donné lieu, à ce jour, qu'à des résultats très décevants. Dans la police nationale, le volume des missions périphériques était ainsi **évalué, en 2019, à 9 % de l'activité totale, un taux équivalent à celui de l'année 2017¹.** La situation est meilleure dans la gendarmerie nationale, au sein de laquelle ce taux est passé de 4,08 % en 2017 à 3 % en 2019.

Pour ce faire, le rapporteur estime souhaitable qu'un pilotage étroit soit mis en place au plus haut niveau du ministère de l'intérieur. Il observe, par ailleurs, que la **montée en puissance des autres acteurs de la sécurité**, appelée de ses vœux par le Livre blanc et envisagée dans les textes législatifs en cours d'examen au Parlement², constitue une opportunité de favoriser le renforcement de la capacité opérationnelle des forces de sécurité nationale et de les recentrer sur leurs missions essentielles.

B. UNE MOBILISATION INSUFFISANTE DES RÉSERVISTES

La crise sanitaire a rappelé, si besoin en était, la nécessité opérationnelle pour les forces de sécurité intérieure de pouvoir s'appuyer sur des réservistes, afin d'absorber les pics d'activité.

C'est pourquoi il ne peut qu'être regretté que les tensions budgétaires rencontrées sur les derniers exercices aient conduit à **évincer une part des crédits alloués au financement des réserves, notamment dans la gendarmerie.**

Évolution des enveloppes allouées au financement des réservistes (en millions d'euros)

	Police nationale		Gendarmerie nationale	
	LFI	Exécuté	LFI	Exécuté
2016	N.C.	26	62	66,1
2017	N.C.	32	62	101,7
2018	39,1	32	98,7	55,5
2019	29,1	26,3	98,7	89,3
2020	27	25,6	70,7	-

Source : commission des lois du Sénat, sur la base des réponses aux questionnaires budgétaires

Le rapporteur observe que le projet de loi de finances pour 2021 n'apporte, sur ce point, pas d'évolution majeure, alors même que la mobilisation plus importante des réservistes constitue une priorité du Livre blanc de la sécurité intérieure.

Dans le programme 176, 29 millions d'euros sont fléchés sur le financement de la réserve, un montant certes supérieur aux prévisions d'exécution de 2020, mais inférieur à l'exécution des exercices 2017 et 2018.

La programmation est encore plus défavorable pour la gendarmerie nationale, dont le montant des crédits (70,7 millions d'euros) est inférieur de 20 % aux crédits effectivement dépensés en 2019. L'objectif de mobilisation des réservistes de la gendarmerie, qui s'établit à 3 000 mobilisations quotidiennes, est ainsi ramené, depuis plusieurs exercices, à 1 800 mobilisations.

¹ Indicateurs de performances figurant dans les rapports annuels de performance annexés, chaque année, au projet de loi de règlement.

² Proposition de loi relative à la sécurité globale de M. Jean-Michel Fauvergue et Mme Alice Thourot, déposée à l'Assemblée nationale le 20 octobre 2020.

C. DES MESURES CATÉGORIELLES NOUVELLES

Comme pour les exercices précédents, des crédits importants sont fléchés, dans le projet de loi de finances pour 2021, sur le financement de mesures catégorielles et indemnitaires, à hauteur de :

- **66,6 millions d’euros** dans le programme 176 « *Police nationale* » ;
- **14,4 millions d’euros** dans le programme 152 « *Gendarmerie nationale* »¹.

Outre le financement des mesures décidées dans le cadre des protocoles sociaux conclus avec les organisations syndicales en 2016 et 2018², **ces crédits devraient également permettre la mise en œuvre des mesures indemnitaires nouvelles annoncées par le ministre de l’intérieur pour améliorer le quotidien des forces de sécurité intérieure.** Sont en particulier concernées l’indemnité forfaitaire de nuit ainsi que la revalorisation de la prime versée aux officiers de police judiciaire.

Associées à un schéma d’emplois ambitieux, ces mesures pourraient toutefois **réduire d’autant les marges de manœuvre budgétaires pour les autres dépenses**, tout autant essentielles pour maintenir la capacité opérationnelle des forces. **Si ce risque paraît écarté pour 2021, grâce au plan de relance, le rapporteur s’inquiète qu’il n’en soit en revanche pas de même pour les exercices suivants.**

Une nouvelle enveloppe pour indemniser les heures supplémentaires

En raison d’une activité opérationnelle chargée, la police nationale a accumulé, au cours des dernières années, un **nombre très important d’heures supplémentaires** qui atteignait, **au 31 décembre 2019, 24 millions d’heures**, dont l’indemnisation était estimée à environ **230 millions d’euros**.

Au regard des risques tant financiers qu’opérationnels liés à cette accumulation d’heures supplémentaires non récupérées, la police nationale s’est engagée dans un **processus de réduction de ce stock**.

Une campagne d’indemnisation a été menée à la fin de l’année 2020, qui a permis de financer 3,5 millions d’heures, pour un coût de 44,25 millions d’euros.

Par ailleurs, un effort est désormais conduit pour limiter la reconstitution du stock. Outre la mise en œuvre de mesures de contrôle et de régulation, une enveloppe de 26,5 millions d’euros a été consacrée, en 2020, à l’indemnisation du flux d’heures supplémentaires réalisées dans l’année.

Une nouvelle enveloppe de 26,5 millions d’euros est inscrite au PLF 2021 pour indemniser le stock annuel de 2 millions d’heures supplémentaires estimées.

Ces différentes mesures ont permis de porter le stock d’heures à 21,6 millions d’euros au 30 juin 2020.

¹ Le projet de loi de finances pour 2021 déposé par le Gouvernement prévoyait des enveloppes de 45,5 millions d’euros pour la police nationale et de 2,14 millions d’euros pour la gendarmerie nationale. Ces crédits ont été complétés, lors de l’examen en première lecture à l’Assemblée nationale, d’une enveloppe complémentaire de 33,32 millions d’euros destinée à financer des mesures indemnitaires nouvelles.

² Protocole pour la revalorisation des carrières, des compétences et métiers de la police nationale conclu en 2016 et du protocole social signé le 19 décembre 2018 à la suite des revendications sociales des policiers pendant la crise des « gilets jaunes »

3. UN EFFORT POUR AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES FORCES, QUI NÉCESSITE DE S'INSCRIRE DANS LA DURÉE

A. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT BOOSTÉES PAR LE PLAN DE RELANCE

Dans le projet de loi de finances pour 2021, les crédits de fonctionnement (titre 3) et d'investissement (titre 5) alloués aux programmes 176 et 152 **sont, à périmètre constant, en stagnation par rapport à la loi de finances initiale pour 2020.**

**Crédits hors titre 2 des programmes 176 et 152,
hors plan de relance
(en millions d'euros - CP)**

	Police nationale			Gendarmerie nationale		
	LFI 2020	PLF 2021	Évolution	LFI 2020	PLF 2021	Évolution
Titre 3 - Crédits de fonctionnement	770,44	769,58	-0,11 %	1 103,97	1 064,63	-3,56 %
Titre 5 - Crédits d'investissement	200,87	195,01	-2,88 %	163,75	201,65	23 %
Total des crédits hors titre 2	1 009,74	1 003,87	-0,58 %	1 332,24	1 280,71	-0,11 %

Source : commission des lois du Sénat, sur la base des programmes annuels de performance.

Si les compléments budgétaires au titre du plan de relance venaient à être confirmées (voir I), les crédits de fonctionnement et d'investissement disponibles pour les forces de sécurité intérieure **augmenteraient en effet de 11,7 % dans la police et de 12,6 % dans la gendarmerie par rapport à 2020.**

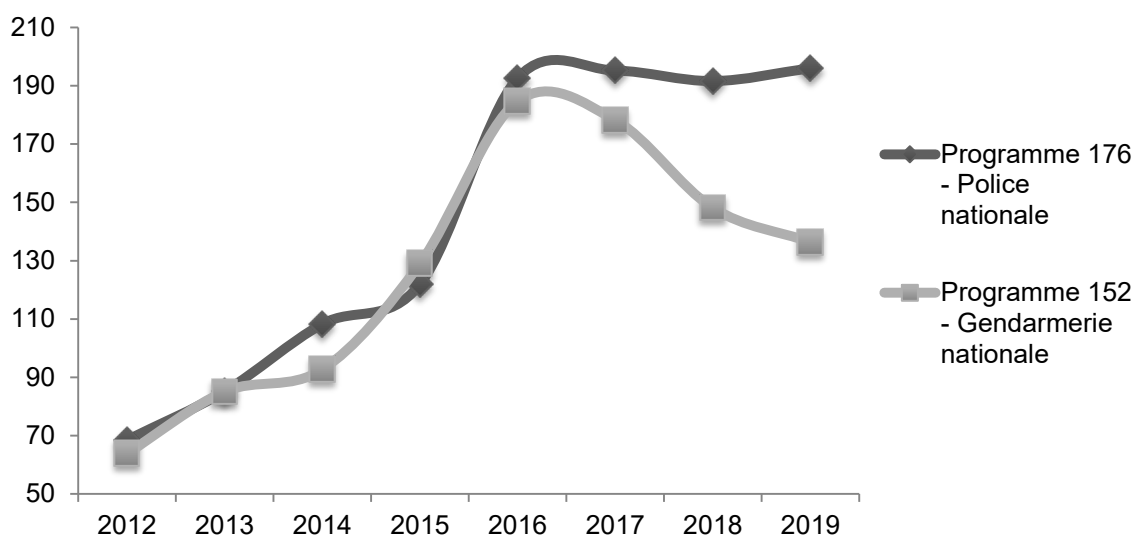
B. UN EFFORT SOUTENU SUR LES ÉQUIPEMENTS POUR MODERNISER LES CONDITIONS D'INTERVENTION DES FORCES

Depuis 2017, l'accent mis sur le renforcement des effectifs et des rémunérations a induit un **infléchissement de l'effort d'équipement**, tant dans la police que dans la gendarmerie nationales.

Ainsi, alors qu'elles avaient augmenté d'environ 280 % entre 2012 et 2017, notamment sous l'effet des différents plans de lutte contre le terrorisme, les **dépenses annuelles d'équipement¹ ont stagné entre 2017 et 2019 dans la police nationale et baissé de 25 % dans la gendarmerie nationale.**

¹ Sont incluses, dans cette catégorie, les dépenses relatives aux véhicules, aux armes et munitions, aux moyens de protection et à l'habillement des agents.

Évolution des dépenses d'équipement de la police et de la gendarmerie nationales (en millions d'euros)



Source : commission des lois du Sénat, sur la base des données de la Cour des comptes (note d'exécution budgétaire de 2019)

Au vu de ces éléments, **le rapporteur ne peut que souscrire à l'augmentation conséquente des crédits qui devraient être alloués à l'équipement des forces de l'ordre en 2021.**

À cet égard, il convient plus particulièrement de saluer **l'effort consenti pour le renouvellement des parcs automobiles** des deux forces, dont le vieillissement constitue une préoccupation forte :

- dans la police nationale, ce sont ainsi **133 millions d'euros** qui sont inscrits au programme 176 pour l'année 2020, auxquels devraient s'ajouter **18,9 millions** au titre du plan de relance, ciblés sur l'acquisition de véhicules verts ;
- de la même manière, **160,5 millions d'euros** sont inscrits au programme 152 « Gendarmerie nationale » pour l'acquisition de véhicules mobiles, soit 123 millions d'euros de plus qu'en loi de finances initiale pour 2020. Cette enveloppe devrait permettre l'acquisition de **4 500 véhicules**, dont 45 véhicules blindés et 250 véhicules de maintien de l'ordre, ainsi que la poursuite du plan de renouvellement des hélicoptères, engagé en 2020.

Parallèlement, un effort spécifique est également porté sur **les munitions et l'armement**, en particulier dans la gendarmerie nationale dont la **dotation augmente, plan de relance inclus, de 14,9 à 23,5 millions d'euros entre 2020 et 2021.**

Enfin, le rapporteur note que les orientations budgétaires pour 2021 permettront, au moins partiellement, de concrétiser **l'engagement du ministre de l'intérieur à moderniser les équipements des forces de l'ordre (caméras mobiles, gilets tactiques, pistolets à impulsion électrique).**

C. UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR RÉSOUDRE L'URGENCE DE LA QUESTION IMMOBILIÈRE

Faute d'investissement suffisant pendant de nombreuses années, police et gendarmerie nationales sont confrontées à des **besoins de réhabilitation immobilière très importants**, dont le montant global est estimé à **1 milliard d'euros pour le parc immobilier de la police nationale¹ et à 1,2 milliard d'euros pour celui de la gendarmerie nationale.**

Depuis plusieurs exercices, le rapporteur déplore, en dépit des efforts consentis, le montant insuffisant des crédits alloués aux opérations immobilières au regard de ces besoins.

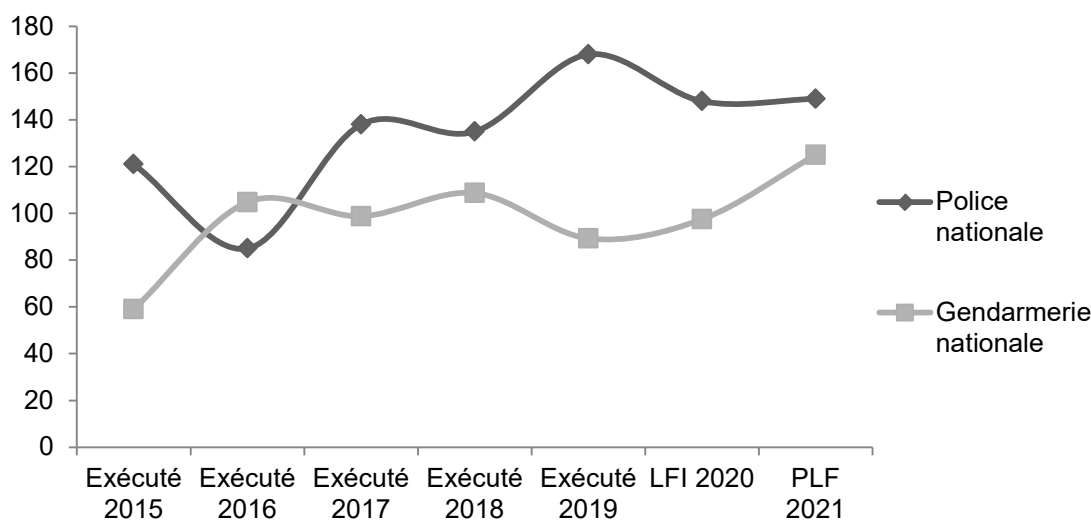
¹ Cette évaluation résulte d'une étude conduite en 2016 par la direction générale de la police nationale, qui a identifié 80 grands projets portant, pour l'essentiel, sur des rénovations de commissariats et d'hôtels de police.

Il note toutefois que l'exercice 2021 pourrait apporter, là encore, une évolution importante. Le montant des crédits alloués, de manière certaine, à l'investissement immobilier en 2021 devrait s'élever à :

- **149 millions d'euros en AE pour la police nationale** (dont 59,5 millions d'euros inscrits dans le programme 176 « Police nationale » et 89,25 millions d'euros au titre du plan de relance), **soit un montant équivalent à celui alloué en loi de finances initiale pour 2020** (148 millions d'euros) ;

- **125 millions d'euros en AE pour la gendarmerie nationale** (dont 95 millions d'euros inscrits au programme 152 « Gendarmerie nationale » et 30 millions d'euros au titre du plan de relance), **contre 97,5 millions d'euros en loi de finances initiale pour 2020**.

Évolution des crédits d'investissement immobilier
(en millions d'euros – AE)¹



Source : commission des lois du Sénat, sur la base des réponses au questionnaire budgétaire.

Si ces montants demeurent inférieurs aux besoins identifiés pour rénover les parcs immobiliers, il est à noter qu'un apport complémentaire est attendu, au titre de **l'appel à projets immobiliers du plan de relance**, dans le cadre duquel la police nationale a candidaté à hauteur de 760 millions d'euros, et la gendarmerie nationale à hauteur de 444 millions d'euros.

La sélection des projets financés au titre de l'appel à projet n'a, pour l'heure, pas eu lieu, ce qui laisse planer une incertitude sur le montant des crédits supplémentaires dont pourra effectivement bénéficier le ministère de l'intérieur. Il est toutefois certain que les dotations tant dans la police que la gendarmerie seront complétées, ce qui devrait leur permettre d'engager des travaux de rénovation immobilière d'ampleur.

D. LA NÉCESSITÉ D'UNE RÉPONSE DURABLE

Le plan de relance constitue une occasion unique, pour le ministère de l'intérieur, de donner un coût d'arrêt à la dégradation des conditions de travail des forces de sécurité intérieure et de procéder à la remise à niveau de leurs équipements, ainsi que le recommande le Sénat depuis plusieurs années.

Ceci étant, et au-delà du manque de lisibilité de l'information budgétaire qui lui est associée, sa mise en œuvre appelle deux observations de la part du rapporteur.

Si l'effort budgétaire consenti est indéniablement conséquent, il peut en premier lieu être **regretté que certaines dépenses courantes normalement inscrites parmi les crédits de la mission Sécurités aient été basculées dans le plan de relance**, gonflant ainsi artificiellement le montant

¹ Pour 2021 n'est prise en compte que la part ferme des crédits d'investissements. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des crédits complémentaires qui devraient être alloués dans le cadre de l'appel à projet.

des crédits complémentaires alloués. Il importera que les prochaines programmations budgétaires réintègrent ces dépenses courantes dans les programmes de la mission *Sécurité*, pour éviter toute sous-budgétisation des crédits de fonctionnement courant.

En second lieu, **le rapporteur s'inquiète que cet effort soit uniquement ponctuel et n'apporte pas**, comme ce fût le cas pour les plans d'équipements débloqués en 2015 et 2016, **de réponse durable à la situation matérielle dégradée des policiers et gendarmes.**

C'est pourquoi il appelle à une **revalorisation pérenne des crédits de fonctionnement et d'investissement au-delà de l'exercice 2021**, au bénéfice d'une amélioration, à moyen terme, des conditions de travail des forces de sécurité intérieure. À cet égard, il soutient fermement la proposition du Livre blanc pour la sécurité intérieure qui, reprenant une recommandation ancienne du Sénat, suggère l'élaboration d'une **loi de programmation pour la sécurité intérieure**, avec l'objectif de porter les crédits à 1 % du PIB en 2030, contre 0,88 % en 2020.

Sous réserve de l'allocation effective, à la police et à la gendarmerie, des crédits complémentaires prévus au titre du plan de relance, la commission des lois a émis un AVIS FAVORABLE à l'adoption des crédits de la mission « Sécurité », hors programme 161 « Sécurité civile », inscrits au projet de loi de finances pour 2021.



François-Noël Buffet

Président de la commission
Sénateur
(Les Républicains)
du Rhône



Henri Leroy

Rapporteur pour avis
Sénateur
(Les Républicains)
des Alpes-Maritimes

Commission des lois constitutionnelles,
de législation, du suffrage universel, du
Règlement et d'administration générale

<http://www.senat.fr/commission/loi/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.37

Consulter le dossier législatif :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjlf2021.html>